

Stagnation des salaires, manque de postes, précarité, arnaque sur l'éducation prioritaire, gestion managériale des équipes éducatives...

TOU-TE-S EN GRÈVE LE 9 AVRIL ! MOBILISONS-NOUS POUR DÉFENDRE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DE NOS ÉLÈVES !

La plupart des luttes menées actuellement dans l'éducation se rejoignent autour des mêmes constats critiques à l'égard des politiques d'austérité : précarisation massive des personnels dans tous les secteurs liés à l'éducation, non prise en compte des besoins des enfants/élèves, manque criant de moyens financiers et humains, gestion managériale des équipes éducatives... Toutes ces luttes peuvent sembler sectorielles mais elles ne le sont pas. Nous sommes toutes et tous concerné-e-s ! Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité de construire un front commun de lutte et de solidarité (notamment entre titulaires et précaires de droit public et privé) nous apparaît comme indispensable pour gagner sur nos revendications. Face à un gouvernement qui accumule les effets d'annonces et les mesures à moyens constants, entérine les dérives managériales et généralise les primes au mérite, il y a urgence à élaborer collectivement nos priorités pour le service public d'éducation. Plongé-e-s au quotidien dans l'ambiguïté du système éducatif français « *entre soumission et émancipation, production du savoir et reproduction sociale* » (citation extraite de « Feu sur l'école », *Manière de Voir*, octobre-novembre 2013), c'est à nous, travailleurs et travailleuses de l'éducation de faire avancer notre réflexion pour défendre une autre idée de l'école, « n'autre » idée de l'école. C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !

2010-2015 : 5 ans de gel des salaires

Cela fait maintenant 5 ans que les salaires des fonctionnaires stagnent. En cause, la volonté des gouvernements successifs de faire des économies sur le dos du service public et des fonctionnaires par le gel du point d'indice (acté au moins jusqu'en 2017). En d'autres mots, les mesures d'austérité menées par le gouvernement nous amènent à nous serrer la ceinture pour payer les effets d'une crise qui n'est pas la notre, mais celle des banques et du capitalisme.

Non à la rémunération au mérite

Attachés aux valeurs de coopération et de solidarité que nous défendons avec les élèves comme avec les collègues, nous refusons catégoriquement toute évaluation hiérarchique et arbitraire. Alors que la seule pers-

pective d'augmentation de nos salaires résiderait dans la multiplication des inspections, nous revendiquons l'augmentation des salaires de toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'éducation !

Combattons la précarité

Dans un même souci de solidarité et d'égalité, nous combattons le recours systématique à



de nombreux contrats précaires (AVS-AESH, AED, professeurs contractuels...). En plus d'imposer des conditions de travail déplorables à des travailleuses et travailleurs corvéables à merci, cela crée des inégalités de salaires, de statuts et de nombreux turnover dans les équipes pédagogiques, compliquant ainsi toute velléité de réflexion et de d'action pédagogique collective. Dans beaucoup d'établissements, les postes d'AED (assistant d'éducation) sont supprimés ou transformés en postes CUI (contrat unique d'insertion), encore plus précaires. Cela met en danger l'équilibre et la vie des établissements. Il faut doter la vie scolaire en postes suffisants. Les personnels de vie scolaire pourtant indispensables pour la vie d'un établissement doivent être reconnus et respectés. Il faut en finir avec la précarité !

Rétablissement des 80 000 postes supprimés

Il est urgent de rétablir à minima les 80 000 postes supprimés lors du précédent quinquennat. Nous insistons sur le fait que ces postes doivent être des postes de titulaires accompagné d'une réelle formation et sans condition de concours ; le rétablissement des postes ne saurait aller sans une titularisation massive des collègues contractuels et le développement de nouveaux contrats pérennes pour l'accompagnement des élèves, en remplacement des contrats d'AVS et d'AED. A l'heure où le gouvernement multiplie les attaques contre les travailleuses et travailleurs, il est temps de construire ensemble un mouvement social fort, capable de faire reculer le gouvernement !



Contre la supercherie des DGH

Partout, les DGH * qui tombent dans les établissements montrent que, sous le prétexte de « donner à l'éducation prioritaire », on pille les établissements dits « classiques ». De fait, on diminue la « quantité » de service public (disparition de l'accompagnement éducatif par exemple) tout en détériorant sa « qualité » (effectifs pléthoriques dans les classes, enseignant-e-s surchargé-e-s de travail et d'heures supplémentaires,...). Pourtant, des établissements entrant en éducation prioritaire voient leur DGH insuffisamment abondée, voire en baisse.

* DGH (Dotation Globale Horaire) : enveloppe d'heures d'enseignement octroyée à un établissement par l'inspection académique (pour les collèges) ou par le rectorat (pour les lycées) qui en déterminent le montant en fonction des effectifs prévus d'une année à l'autre, des options ou des spécialités proposées et des diverses voies d'orientation après la seconde.

Malaise et colère dans le secteur péri-scolaire

Dans les centres municipaux d'accueil et de loisirs péri-scolaires, la politique d'austérité et la réforme des rythmes scolaires mettent à mal les conditions de travail (qui ne sont déjà pas très bonnes) des animateurs mais aussi la qualité de l'accueil des enfants. La dégradation du taux d'encadrement est à prévoir : au lieu d'un adulte pour 14 enfants actuellement, ce sera certainement très bientôt un pour 18, voire un pour 30.

Arnaque sur l'éducation prioritaire

Des établissements ayant déjà appartenu à l'éducation prioritaire ou qui en relevaient sont écartés de la réforme : c'est le cas des lycées et des LP. Par ailleurs, même pour les écoles et collèges labellisés REP/REP+, la réforme est très loin d'être satisfaisante ! Les moyens nécessaires à l'application de la réforme ne sont pas là ! REP+ = Rien En Plus ? D'autre part, la réforme de l'éducation prioritaire trahit une revendication souvent avancée par les personnels sur le terrain : une réelle diminution du temps de travail devant élèves afin de laisser aux équipes le choix d'organiser la concertation nécessaire. La pondération proposée se traduira à coup sûr par une augmentation des heures supplémentaires... Par ailleurs, ces mesures ignorent le premier de-

gré (mis à part quelques miettes) et fait table rase de la question des RASED (alors que 3700 postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés entre 2007 et 2012). Et quid des autres personnels ? Quid des services médicaux-sociaux, de vie scolaire, d'orientation ? Quid d'un seuil maximum d'élèves par classe ? Quid d'une réflexion sur les contenus d'enseignements et les pédagogies à mettre en œuvre ? Quid d'une réflexion sur les savoirs à construire ? Face à ces interrogations, on nous propose une nouvelle mouture du « socle », maintenant appelé « référentiel ». Quelle différence entre l'original et la copie ? Aucune. Le « socle » pour la majorité, les enseignements complémentaires pour l'élite et le soutien pour les autres ? Exigeons une vraie réflexion sur l'éducation prioritaire, engageant les acteurs et actrices de terrain !

Contre l'inspection-notation

L'inspection est censée assurer deux fonctions : conseiller et sanctionner. Or, ces deux opérations s'excluent. L'inspecteur donne des conseils, c'est vrai, parfois. Toutefois, que vaut un conseil quand l'inspecteur n'a pas les mêmes lubies que le précédent (ou le suivant) ? Que vaut un conseil figé dans un rapport ? Que vaut un conseil donné par quelqu'un qui ne pratique plus le métier depuis des années, s'il ne l'a jamais pratiqué ? Une inspection est un acte d'autorité. Même chargé de bonnes intentions, un inspecteur, c'est toujours un inspecteur. Cette subordination hiérarchique tend à l'infantilisation : plaire

ou ne pas plaire à l'inspecteur. Pour nous, il ne saurait y avoir de collaboration pédagogique en dehors du cadre collectif et égalitaire d'une équipe. D'autre part, une inspection, c'est une note. Nous refusons la venue d'une personne qui ne vient que pour juger, faire un rapport et mettre une note. S'il est absurde d'évaluer le travail d'un élève sur un seul exercice, cela l'est tout autant pour le travail des enseignants. La notation, c'est le chantage à l'avancement au choix, à la mutation. Elle ne vise qu'à créer des inégalités dans le déroulement des carrières. L'inspection est une institution rétrograde qui fait partie d'un système social fondé sur la hiérarchie. Nous ne l'acceptons pas. Enfin, concernant ceux et celles d'entre nous qui font le choix militant de refuser l'inspection, rappelons qu'il ne s'agit pas d'un refus d'ouvrir sa classe à un regard extérieur, les « refuseux » estimant bien au contraire que la confrontation des pratiques est nécessaire.

Restons soudé-e-s ! Pas de division !

Les réformes successives et la mise en place de l'autonomie des établissements ont fait exploser les cadres nationaux tout en permettant de masquer la pénurie organisée des moyens. Désormais, c'est la mise en concurrence des établissements, des écoles et des collègues qui prévaut pour la gestion des moyens alloués. Chaque établissement doit « se vendre » afin de pouvoir mettre en place sa propre politique éducative. Ne nous laissons pas diviser !

Revendications générales à toute l'éducation :

- Augmentation de point d'indice (rattrapage du retard salarial accumulé depuis 2010) et revalorisation générale des salaires de tous les personnels.
- Arrêt de la précarisation, titularisation sans condition de tous les personnels précaires (de la maternelle à l'université) pour un réel travail d'équipe et une meilleure prise en charge des élèves, recrutement massif de collègues sur des postes statutaires.
- Formation initiale et continue répondant réellement aux besoins d'acquisition des savoirs et savoirs faire professionnels, informant et formant aux pédagogies émancipatrices.
- Attribution immédiate des moyens humains et matériels nécessaires à tous les établissements scolaires ainsi qu'à toutes les structures rattachées à l'école (centres municipaux d'accueil et de loisirs péri-scolaires). En terme de postes, rappelons qu'en 2012 la France avait un des taux d'encadrement les plus faibles de l'OCDE (5 enseignants pour 100 élèves en moyenne) contre 9 pour le Portugal ou la Suède.
- DGH à la hauteur des besoins, sans heures supplémentaires.
- Baisse des effectifs par classe.
- Réduction du temps de travail avec généralisation de la pondération pour tous.
- Respect du droit à une éducation de qualité pour tous avec une prise en compte réelle des difficultés scolaires et sociales de nos publics.

Revendication spécifiques à l'éducation prioritaire :

- Application de critères sociaux transparents pour définir les écoles et les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- Application des pondérations pour tenir compte de la pénibilité du travail.
- Heures postes pour l'ensemble des dispositifs de l'éducation prioritaire (non aux heures supplémentaires !).
- Indemnités REP pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire (enseignants, documentalistes, administratifs, vie scolaire, collectivités territoriales, ...).
- Réduction et limitation des effectifs par classe + fixation de seuils nationaux.
- Pérennisation des postes, sans postes à profil.
- Créations des postes médico-socio-éducatifs nécessaires.
- Pas de fléchage hiérarchique des concertations.

**Organisons-nous
sur nos lieux de travail en assemblées générales
et faisons des tournées d'établissement
afin de populariser l'idée
d'une grève reconductible
seule à même de faire aboutir nos revendications !**

**GREVE
GÉNÉRALE!**

JEUDI 9 AVRIL

**CONTRE LA LOI MACRON,
LA CASSE DU DROIT DU TRAVAIL
ET LES LICENCIEMENTS**

**POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES,
DE LA PROTECTION SOCIALE
ET DES SERVICES PUBLICS**

**POUR L'AUGMENTATION
DES SALAIRES, DES PENSIONS
ET DES MINIMAS SOCIAUX**

WWW.CNT-F.ORG/59-62



**CNT ÉDUCATION
32 rue d'Arras
59000 Lille**

SSEC5962@CNT-F.ORG

WWW.CNT-F.ORG/59-62

Nota bene : ce document a été réalisé à partir de tracts publiés en janvier 2015 par l'intersyndicale éducation CGT-CNT-SUD 31 ainsi que par les syndicats CNT éducation 69 & 75.